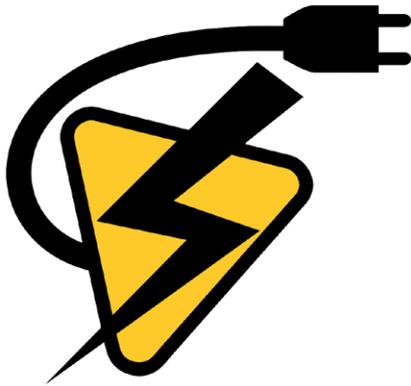


20-1 : Préparation à l'habilitation électrique B0 / H0



Objectifs

- Identifier les risques électriques sur une installation (armoire ou local électrique ou en champ libre).
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique et avoir un comportement adapté à une situation.
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du chargé de chantier, de travaux ou de l'employeur.
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux y compris le balisage et surveillance de la zone des opérations et la manipulation de matériel et outillage spécifique.

Public et Pré-requis

- Tous travailleurs ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible, etc., mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie...
- Groupe de 10 personnes max.
- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent pouvoir comprendre les instructions de sécurité.

Durée et modalités :

- 1 jour (7h), à renouveler tous les 36 mois.
- Tarif et modalités sur demande, selon le lieu.
- Formation adaptée et accessible aux PMR.

Thèmes abordés

Partie théorique

- L'habilitation électrique,
- Notions élémentaires d'électricité,
- Les différents types d'accidents électriques,
- La protection intégrée à la conception des installations,
- L'évaluation et la prévention des risques,
- Les domaines de tension, les ouvrages et installations,
- Les zones de l'environnement électrique,
- Les différents acteurs,
- Les opérations d'ordre non électrique,
- Les opérations élémentaires,
- Les manœuvres d'exploitation,
- Les équipements de protection,
- Les outils et le matériel de travail,
- Les incidents, accidents et incendies.

Partie pratique

- Exercices individuels de mise en situation,
- Travaux en sous-groupes,
- Visite des installations.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Expositives avec diaporama participatif, vidéos et études de cas
- Sommatives avec un QCM pour la partie théorique et étude de cas et simulations pour la partie pratique.

Finalité

- Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves dans leur intégralité peuvent prétendre à l'avis favorable en fin de formation.
- Il restera à l'employeur de signer et remettre l'attestation au salarié : L'habilitation électrique B0 / H0.

FORMATION - CONSEIL - COACHING

3 rue des Cèdres - 49360 TOUTLEMONDE - Tél. : 06.68.89.22.22
email : contact@cplusformation.fr - www.cplusformation.fr

Siret : 798 624 854 00021 - Code APE : 8959A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 49 03220 49 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.

